



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	

### *Membres absents :*

M. Gaston FOUCHERES	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Philippe GUYARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Groupement d'Employeurs Associatif de Côte d'Or "GEA 21" - Demande de subvention**

« GEA 21 », association loi 1901, initié par l'Association Profession Sport Animation Loisirs Culture (APSALC 21) et créé en décembre 2008, est une entreprise collective qui permet à des employeurs (associations et collectivités) de s'associer afin de répondre, ensemble, à certains besoins en personnel.

Les activités de l'association sont :

- la structuration et le développement de l'emploi dans le secteur associatif ;
- l'aide à la gestion de l'emploi par la mise à disposition de personnel ;
- être un centre de ressources, d'accompagnement et de conseil.

L'objectif de l'association est avant tout **de pérenniser les emplois précaires dans ce secteur.**

A ce jour, une quinzaine d'employeurs sont prêts à rejoindre ce groupement. Les objectifs du GEA 21, pour les trois prochaines années sont :

Année 2009 : création de 10 emplois équivalent temps plein (ETP), pour 30 structures adhérentes.

Année 2010 : création de 20 emplois ETP pour 60 structures adhérentes

Année 2011 : création de 35 emplois ETP pour 100 structures adhérentes

pour atteindre, à terme, environ 50 emplois pour 150 structures adhérentes.

L'aide apportée par « GEA 21 » couvre les employeurs à l'échelon du département. Il s'adresse aux associations sportives, culturelles, de services à la personne ... (qui représentent 70 à 80 % des employeurs), aux collectivités territoriales ainsi qu'aux salariés.

Le GEA 21 s'inscrit dans une véritable dynamique de développement de l'emploi associatif. La double entrée, à la fois économique et sociale, participe à la professionnalisation du secteur et à la structuration des territoires.

En effet, il permet de créer de l'emploi là où les associations, individuellement, n'ont pas la possibilité d'embaucher un salarié à temps plein. Il place les associations et les collectivités d'un même territoire dans une relation de partenariat favorisant l'émergence de projets communs.

Le « GEA21 » est actuellement en recherche active de compléments d'heures, et en recherche de financements publics, pour démarrer l'activité **et arriver dès la 3ème année d'existence à un autofinancement.**

Une projection financière pour les trois prochaines est annexée à la présente note.

Le Grand Dijon est sollicité comme suit, aux côtés des collectivités locales :

<i>Exercice</i>	<i>Montant sollicité</i>	<i>Montant proposé par GD</i>	<i>% du budget prévisionnel</i>
2009	10.000 €	7 500	2,58
2010	5.000 €	4 000	0,5
2011	3.000 €	2 000	0,21

Afin d'aider au démarrage du GEA 21, il est proposé de lui apporter un soutien financier pour les trois années à venir selon l'échéancier ci-dessus.

Vu l'avis du Bureau

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de soutenir** les actions du GEA 21 en lui apportant une aide financière de 13 500 € répartie sur trois ans ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au bon déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

Convocation envoyée le 10 septembre 2009  
Publié le  
Déposé en Préfecture le 18 SEP. 2009



**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**21 SEP. 2009**



Projection financière sur 3 ans

CHARGES	2009	2010	2011	PRODUITS	2009	2010	2011	2009	2010	2011
<b>Charges de gestion GEA 21</b>				<b>Ressources propres :</b>						
- Assurances	600,00	1 000,00	1 500,00	- Prestations facturées	154 000,00	550 000,00	770 000,00			
- Honoraires	1 500,00	1 600,00	1 700,00	- Déplacements facturés	15 000,00	30 000,00	38 000,00			
<b>Charges salariales</b>	<b>10 EQTP</b>	<b>20 EQTP</b>	<b>35 EQTP</b>	<b>Subventions demandées :</b>						
- Salaires bruts	105 000,00	381 000,00	530 000,00	- Conseil Régional	20 000,00	15 000,00	8 000,00			
- Charges Patronales	35 000,00	119 000,00	170 000,00	- Conseil Général	20 000,00	15 000,00	8 000,00			
- Formation	40 000,00	60 000,00	70 000,00	- Ville de Dijon	10 000,00	5 000,00	3 000,00			
- Médecine du travail	1 000,00	2 000,00	2 800,00	- Grand Dijon	10 000,00	5 000,00	3 000,00			
- Déplacements	15 000,00	30 000,00	38 000,00	- DRJSVA	10 000,00	5 000,00	3 000,00			
<b>Charges gestion APSALC 21</b>				- DRTEFP (FSE)	45 000,00	65 000,00	70 000,00			
- Fournitures Bureau	2 200,00	2 800,00	3 000,00	<b>Aides à l'emploi</b>						
- Entretien Réparation	300,00	400,00	500,00							
- Affranchissement	2 500,00	2 500,00	2 800,00	<b>Cotisations Adhérents</b>						
- Téléphone Internet	1 500,00	1 800,00	2 000,00							
- Salaire chargé MAD	15 000,00	20 000,00	22 000,00	<b>Participation OPCA</b>						
- Salaire chargé Comptable	15 000,00	18 000,00	20 000,00							
- Salaire chargé Agent Dev	26 000,00	30 000,00	32 000,00							
- Salaire chargé Coordinateur	15 000,00	16 000,00	17 000,00							
- Déplacements	2 500,00	3 000,00	3 500,00							
<b>Provision Risque Social</b>	<b>12 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>4 600,00</b>							
<b>Solde</b>	<b>400,00</b>	<b>400,00</b>	<b>400,00</b>							
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>290 500,00</b>	<b>702 500,00</b>	<b>921 800,00</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>290 500,00</b>	<b>702 500,00</b>	<b>702 500,00</b>			

Vu pour être annexé à la délibération n° 54  
du Conseil de Communauté du 17 septembre 2009  
Dijon, le

18 SEP. 2009

Pour le Président,  
Le Vice-Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

18 SEP. 2009

